



Date de dépôt : 30 octobre 2023

Rapport

de la commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 11691 ouvrant un crédit d'investissement de 24 800 000 francs pour la requalification de la route de Suisse à Versoix (Mesure 52-1 du Projet d'agglomération)

Rapport de Jacques Béné (page 3)

Projet de loi (13256-A)

de boucllement de la loi 11691 ouvrant un crédit d'investissement de 24 800 000 francs pour la requalification de la route de Suisse à Versoix (Mesure 52-1 du Projet d'agglomération)

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 11691 du 2 juin 2016 ouvrant un crédit d'investissement de 24 800 000 francs pour la requalification de la route de Suisse à Versoix (mesure 52-1 du Projet d'agglomération) se décompose de la manière suivante :

| | |
|---|-----------------------|
| – Montant brut voté (y compris renchérissement estimé) | 24 800 000 fr. |
| – Dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel) | <u>23 618 648 fr.</u> |
| Non dépensé | 1 181 352 fr. |

Art. 2 Subvention fédérale

La subvention fédérale est de 3 183 025 francs, soit supérieure au montant voté de 2 792 000 francs.

Art. 3 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013.

Rapport de Jacques Béné

La commission des travaux s'est réunie sous la présidence de M^{me} Francine de Planta. Elle a traité ce projet de loi durant sa séance du 12 septembre 2023.

La commission a pu bénéficier de l'aide précieuse de M. Stefano Gorgone, secrétaire scientifique.

Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Garance Sallin.

Qu'ils soient tous remerciés de leur contribution aux travaux de la commission.

Présentation de M. Christian Gorce, ingénieur cantonal et directeur général de l'office cantonal du génie civil (OCGC)

Voir présentation en annexe.

M. Gorce rappelle que la loi 11691 visait à la requalification de la route de Suisse depuis le giratoire de la route des Fayards jusqu'à la frontière vaudoise, sur près de 2,5 km. Ce projet avait été initié dans les années 90, avec un projet de contournement en tunnel, qui avait été refusé avec l'accord de la commune, pour autant qu'un projet de requalification soit étudié. Une étude préliminaire et un avant-projet ont suivi. Une demande d'autorisation de construire a été déposée en 2012 et l'autorisation a été délivrée en 2015. La loi a été votée en 2016 et les travaux ont commencé en 2017. Le projet prévoyait le réaménagement complet de la chaussée avec la pose d'un revêtement phonoabsorbant, la création de pistes cyclables, la transformation de places communales (gérée et financée par la commune de Versoix) et la plantation de 80 arbres. Les SIG ont fait d'importants travaux en sous-sol sur cet axe, ce qui explique aussi la durée des travaux. Il présente quelques photos illustrant le résultat des travaux. Le montant qui avait été voté s'élevait à 24,8 millions de francs. Les dépenses brutes réelles ont été de 23 618 648 francs, ce qui fait un non-dépensé de 1 181 352 francs. Les subventions fédérales avaient été estimées à 2 792 000 francs, mais ont finalement été supérieures (3 978 781 francs au total pour Genève, dont 3 183 025 francs pour le canton (80%) – les 20% restants ont été versés à la commune de Versoix). L'augmentation se fait en lien avec la répartition entre la subvention du canton de Vaud et la subvention du canton de Genève. Concernant les montants dépensés, il y a eu une diminution du montant des travaux entre ce qui était prévu dans la loi et ce qui a été dépensé. Les honoraires sont légèrement en augmentation par rapport à l'estimation initiale, de même que les divers et imprévus. Ce dernier point s'explique par la crise COVID et la complexité de

la coordination qui a dû être mise en place. Le renchérissement est inférieur à ce qui a été estimé et les imputations de charges salariales sont également en dessous de ce qui avait été estimé dans la loi.

Un député (UDC) demande quelle est la raison de la hausse des honoraires.

M. Gorce répond que c'est en raison de prestations en plus, notamment sur la coordination avec les différents projets connexes (travaux de la commune et des SIG).

Le député (UDC) demande s'il y a eu un travail avec le canton de Vaud.

M. Gorce répond que le projet cantonal s'arrête à la frontière vaudoise. Il continue sur le canton de Vaud, donc il y a eu une coordination avec les services techniques vaudois pour assurer la continuité du projet.

Le député (UDC) demande quelques exemples de divers et imprévus, étant donné le montant assez important.

M. Gorce répond que la période COVID a nécessité des interruptions de chantiers. De plus, la coordination, notamment avec les SIG (travaux de canalisations), et le phasage des travaux ont aussi impliqué des coûts supplémentaires.

Votes

1^{er} débat

Vote sur l'entrée en matière du PL 13256 :

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

L'entrée en matière est acceptée.

2^e débat

Titre et préambule pas d'opposition, adopté

Art. 1 pas d'opposition, adopté

Art. 2 pas d'opposition, adopté

Art. 3 pas d'opposition, adopté

3^e débat

Vote d'ensemble du PL 13256 :

Oui : 15 (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 4 PLR, 2 UDC)

Non : –

Abstentions : –

Le PL 13256 est accepté.

L'unanimité de la commission vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à accepter ce projet de loi de boucllement.

Catégorie de débat préavisée : IV

Commission des travaux

le 12 septembre 2023

PL de bouclement 13256

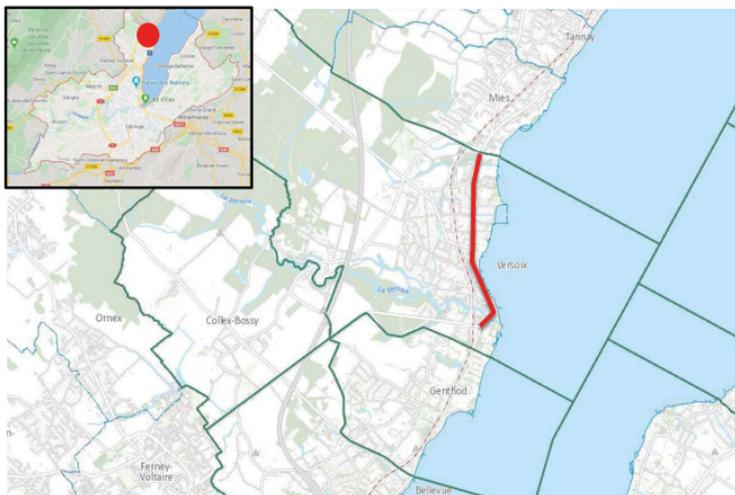
Projet de loi de bouclement de la loi 11691 ouvrant un crédit d'investissement de 24 800 000 francs pour la requalification de la route de Suisse à Versoix (Mesure 52-1 du Projet d'agglomération)

REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

HOFF 2018/044.100

Département de la santé et des mobilités
Office cantonal du génie civil

13/09/2023 - Page 1

Situation générale (L11691)REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

HOFF 2018/044.100

Département de la santé et des mobilités
Office cantonal du génie civil

13/09/2023 - Page 2

Projet réalisé par l'Office Cantonal du Génie Civil

La partie genevoise de la mesure 52-1a "Requalification de la route de Suisse (première partie)" s'est déroulée en parallèle des travaux de requalification de la route de Suisse (mesure 52-1b) sur territoire Vaudois suivis par le département des infrastructures et des ressources humaines du canton de Vaud.

Ce projet genevois a permis :

- le réaménagement complet de la chaussée avec pose d'un revêtement phonoabsorbant.
- la création de pistes cyclables et de trottoirs
- la transformation de places communales (*géré et financé par la commune*)
- la plantation de 80 arbres

La requalification de la route de Suisse a également permis de rénover en grande partie le sous-sol par la pose de 20 km de tubes et de 950 m de canalisations jusqu'à 6 m de profondeur (*géré et financé par les SIG*).



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

MOF TRAVAIL SA

Département de la santé et des mobilités
Office cantonal du génie civil

13/09/2023 - Page 3

Situation après travaux – Route de Suisse 15



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

MOF TRAVAIL SA

Département de la santé et des mobilités
Office cantonal du génie civil

13/09/2023 - Page 4

Situation après travaux – Route de Suisse 79



Situation après travaux - 137 Route de Suisse / Chemin Huber-Saladin



Montant dépensé et subvention fédérale

Montants globaux

| | |
|--|------------------|
| Montant brut voté (y compris renchérissement estimé) | 24 800 000 |
| Dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel) | 23 618 648 |
| Non dépensé | 1 181 352 |

Le montant des travaux s'est avéré inférieur à celui initialement estimé. Le non dépensé en investissement se monte à 1 181 352 francs en raison notamment des offres retenues inférieures aux prix initialement estimés dans la loi.

Les subventions fédérales, estimées à 2 792 000 francs, sont au terme du projet de 3 183 025 francs, soit supérieures au montant voté de 391 025 francs.c



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

MOF THOUSSAUX 1.02

Département de la santé et des mobilités
Office cantonal du génie civil

13/09/2023 - Page 7

Détail des montants dépensés

| En francs | Loi 11691 | Montant dépensé | Différence |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|
| Terrains, constructions, travaux (hors TVA) | 15 944 395 | 15 417 827 | -526 568 |
| Honoraires, essais, analyses (hors TVA) | 1 228 256 | 1 566 713 | 338 457 |
| Total hors taxe, divers et imprévus, renchérissement et activation charges de personnel | 17 172 651 | 16 984 540 | -188 111 |
| TVA* | 1 373 812 | 1 037 115 | -336 697 |
| Sous-total TTC | 18 546 463 | 18 021 655 | -524 808 |
| Divers et imprévus (y compris TVA*) | 1 150 467 | 2 339 349 | 1 188 882 |
| Renchérissement | 4 425 070 | 2 753 276 | -1 671 794 |
| Activation des charges salariales | 678 000 | 504 368 | -173 632 |
| Total général | 24 800 000 | 23 618 648 | -1 181 352 |

* TVA 7.7 % (TVA 8 % jusqu'en 2017), TVA 2.5% et TVA 0 %



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

MOF THOUSSAUX 1.02

Département de la santé et des mobilités
Office cantonal du génie civil

13/09/2023 - Page 8